



SNUipp du Finistère

Madame la Directrice des services,

Le ministère a publié un ensemble de textes officiels: guide CP, circulaires au BO, notes sur les APC et animations pédagogiques. Toutes se caractérisent par une volonté de mise sous tutelle des pratiques enseignantes. Le SNUipp-FSU dénonce des injonctions niant la professionnalité des enseignants et l'exercice de notre liberté pédagogique.

Nous nous opposons au contournement des programmes sous prétexte d'un scientisme qui oublie toute la dimension sensible et humaine liée à notre métier. Les prescriptions rétrogrades de Mr Blanquer amplifieront les inégalités scolaires, mal français déjà dénoncé par les évaluations internationales.

En prenant pour cible les services publics et la Fonction publique, le gouvernement met clairement en lumière ses intentions politiques. Le « nouveau monde » d'Emmanuel Macron est en fait un pur projet libéral où les préoccupations sociales, les valeurs d'égalité, de justice n'ont pas cours, où l'argent est roi. C'est pour dénoncer ce projet de société que la FSU sera, au coté des 8 autres organisations syndicales représentatives de la fonction publique, dans la rue mardi prochain. Nous défendrons la Fonction publique et ses valeurs: l'égalité, la continuité, la laïcité.

Au niveau local, vous avez reçu la semaine dernière, madame la DASEN, une alerte sociale et un préavis de grève des ERUN pour le mercredi 23 mai prochain. La Bretagne est l'une des dernières académies où les référents numériques, en toute illégalité, ne touchent pas l'indemnité qui leur est due.

La CAPD d'aujourd'hui valide la première phase du mouvement intra départemental. Nous tenons à remercier la div1 pour la communication des documents en amont de cette CAPD. Cela nous aura permis de remonter des questionnements issus de l'étude attentive des documents. Par ailleurs, la CAPD mouvement est un moment très attendu par les collègues et l'ensemble des écoles concernées. Cette année, presque 950 collègues ont participé aux permutations. A peine la moitié obtient satisfaction.

Nous réitérerons aujourd'hui notre demande du rétablissement d'une seconde saisie de vœux après publication des postes restés vacants.

Une étude pragmatique rend incompréhensible le refus de revenir à cette opération automatisée et transparente aux yeux des participants. Economiser du temps, de l'énergie et favoriser l'acceptation psychologique des plus de 130 affectations de seconde phase ne pourrait que favoriser la continuité du Service public d'éducation, sans diminuer en cela le nombre de nominations à titre définitif de 1ère phase.

Merci de votre attention.